

# Gilets de sauvetage (mise à jour 2017/11)

## Le point sur la réglementation et les Révisions

Chacun d'entre nous se pose souvent de nombreuses questions sur les règles de sécurité et sur la réglementation en vigueur. Souvent par « peur du gendarme » ou « par excès de précautions » nous sommes amenés à dépenser inutilement des sommes d'argent considérables.

*Cette fiche fait le point sur un élément essentiel de votre sécurité :*

**Le gilet individuel de sauvetage.** Pour un gilet de sauvetage, le mot individuel est important, l'idéal étant que chacun embarque sur un navire avec son propre gilet bien réglé et en bon état. A défaut, en fonction de la sortie, le chef de bord doit en attribuer à chaque personne embarquée et procéder aux réglages avant l'appareillage.



### Réglementation :

**Un gilet de sauvetage est obligatoire à bord pour chaque personne embarquée.** Ce gilet peut être classique ou gonflable, à gonflage manuel ou automatique. Chacun détermine librement son choix en fonction de ses moyens et du confort recherché.

**Le port du gilet n'est pas obligatoire, il est simplement fortement conseillé, tout particulièrement pour les enfants.**

**La flottabilité sera déterminée en fonction de la navigation pratiquée, sous la responsabilité du chef de bord. Celui-ci doit se baser sur le document officiel suivant :**

*Extrait de la brochure de la DGITM (voir doc complète en fin de dossier)*

#### Modernisation de la réglementation

Le chef de bord choisit l'option la plus adaptée parmi les équipements suivants.

##### ● Équipement Individuel de flottabilité (EIF)

Le niveau de performance est exprimé en newtons. La norme doit être NF-EN 12402 ou norme équivalente. L'équipement doit être adapté à la morphologie de l'utilisateur et répondre aux caractéristiques suivantes :

- 50 newtons au moins (aide à la flottabilité) pour une navigation jusqu'à 2 milles d'un abri ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri ;
- 150 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation toutes zones ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

Ces équipements sont approuvés ☉ ou marqués CE.

## Entretien – révisions : pas d'obligations officielles

Contrairement à ce que certains sites ou boutiquiers essayent de nous faire croire :

**Il n'existe aucun texte officiel qui impose des révisions ou des dates de péremption pour un gilet de sauvetage ou pour ses accessoires.**

*Extrait du dossier établi par « Accastillage Diffusion » :*

### Révision, aucune obligation réglementaire !

Si les gilets en mousse ne demandent quasiment aucun entretien, il en est tout autre pour les gilets gonflables. Pourtant la réglementation n'impose aucune révision obligatoire. A vous d'assurer votre sécurité en gardant toujours votre gilet en bon état. A noter que si vous êtes en mer avec un gilet déjà déclenché, celui-ci ne se comptabilise plus dans les gilets du bord. D'où l'intérêt d'avoir toujours avec soi un kit de recharge pour pouvoir le réarmer même en mer. Nous vous conseillons donc d'acheter ce kit dès l'achat du gilet et de l'avoir toujours avec vous.

## Entretien – une nécessité que chacun peut réaliser soit même

### Confier l'entretien à un professionnel ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez confier vos gilets à réviser à un professionnel mais à une vingtaine d'euros par gilet, sans compter les changements systématiques et pas toujours justifiés du kit, cela peut faire une facture élevée !

### Assurer soit même l'entretien, ce n'est pas compliqué !

Le site très pédagogique d'« Accastillage Diffusion » vous donne toutes les indications pour faire l'entretien de vos gilets de sauvetage gonflables selon leur type. Utilisez-le sans modération :

<http://www.accastillage-diffusion.com/conseils/Tout-savoir-sur-les-gilets-de-sauvetage,318695,fr.html>

### Quelques conseils et observations pour parfaire votre révision :

- Assurez-vous que votre gilet est propre sinon lavez-le délicatement à l'eau savonneuse, mais **attention à ne pas mouiller le déclencheur !**
- **Gonflez le gilet manuellement avec un gonfleur -pas à la bouche** pour éviter d'introduire de la vapeur d'eau dans votre gilet, **laissez-le gonflé pendant 24h avant de le replier**. Il ne doit pas perdre d'air.
- Assurez-vous que les pliages du gilet ne sont pas trop marqués ou pincés pour éviter le risque de déchirure.
- **Cartouche de Gaz** : celle-ci porte des indications : **la date est la date de fabrication et non de péremption. Pour savoir si la cartouche est en bon état, il suffit de la peser**. Par exemple, si GW est 147.5 G, vous devez retrouver ce chiffre à la pesée, sinon la cartouche est à changer. Attention GW peut être différent d'un modèle à l'autre, mais cela ne change rien pour votre pesée. NW indique que la cartouche contient, par exemple, 33g de gaz carbonique.

Certains conseillent un changement de cartouche au bout de 10 ans, mais c'est à chacun de se déterminer. Prix d'une cartouche : de 10 à 12 € selon modèle.

### Comment valider une bouteille de CO2

#### Vérification visuelle

Une fois percutée, la bouteille a été perforée (à gauche) une bouteille neuve ne présente pas de trou (à droite).



#### Peser la bouteille

Une bouteille vide pèse près de 100 g, une neuve un peu moins de 140 g (elle contient 33 g de CO2). Les bouteilles n'ont pas de date de péremption mais il convient de les changer au moins tous les dix ans.



- **Pastille de sel**, pour les gilets qui en sont pourvus, il faut vérifier que la couleur reste verte sinon un changement de kit s'impose. **Prix du Kit complet : de 28 à 40 € selon modèle.**

### CONSEIL IMPORTANT

Il est bon d'avoir à bord au moins un **KIT de rechange par modèle de gilet** au cas où vous constateriez une anomalie dans le système de déclenchement.

**Attention : les systèmes n'étant pas standardisés munissez-vous de votre gilet pour aller acheter un kit.**

Choisir son gilet en fonction de son usage

